



Communiqué de presse

ENQUÊTE SPORT ET HANDICAP

Pantin, le 06 mai 2024

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EXCLUSIVE SPORT ET HANDICAP

À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, près de 40 %¹ des infrastructures sportives en France déclarent ne pas accueillir de personnes en situation de handicap.

À l'occasion de ce temps fort, l'association LADAPT, qui agit pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, a mené une enquête exclusive sur l'accès à la pratique sportive et le handicap² : au côté du journaliste sportif Matthieu Lartot, l'association alerte sur le manque persistant d'accessibilité de la pratique sportive au quotidien et pointe du doigt le retard accumulé dans l'accueil au sein des infrastructures sportives ordinaires. Alors que le bilan de la « Stratégie Nationale Sport et Handicap 2020-2024 » est prévu pour la fin d'année et que la pratique de 30 minutes de sport par jour a été décrétée grande cause nationale en 2024, LADAPT appelle à un sursaut collectif à l'occasion du grand rendez-vous fédérateur qui attend la France, pour une inclusion réelle par le sport et pour que l'héritage sportif des Jeux Olympiques et Paralympiques bénéficie durablement au plus grand nombre.



Source de la photo, le média « Arte »

Matthieu Lartot

« Dans moins de 100 jours, les yeux du monde entier seront braqués sur la France. Un rendez-vous avec l'histoire. Pour la première fois dans notre pays, les Jeux Paralympiques bénéficieront de la même exposition médiatique que les Jeux Olympiques. Il faut en profiter ! Le sport a ce pouvoir de fédérer, de faire tomber les barrières et les différences. Alors souhaitons que l'héritage de ces jeux soit un changement profond de notre société : pour une accessibilité renforcée et une inclusion par le sport avec la présence de référents handicapés dans chaque structure. »

Nous devons absolument refuser l'idée que la pratique sportive, indispensable au bien-être et à la reconstruction, soit hors de portée d'une grande partie de la population. 12 millions de personnes vivent en France avec un handicap visible ou invisible. Nous sommes donc tous concernés. Aux jeux citoyens, pour de meilleurs lendemains ! »

¹ D'après les données en ligne du Ministère des sports

² Enquête en ligne menée par LADAPT auprès de 700 personnes en situation de handicap entre le 26 février et le 17 mars 2024, suivie d'une enquête téléphonique auprès d'une centaine de clubs sportifs déclarant ne pas accueillir de personnes en situation de handicap

LADAPT alerte sur une situation toujours insatisfaisante en France

L'enquête menée par LADAPT auprès de 700 personnes³ en situation de handicap montre que l'immense majorité d'entre elles ont envie de faire du sport, et illustre la difficile réalité de terrain qui les conduit à ne pas trouver de pratique sportive adaptée.

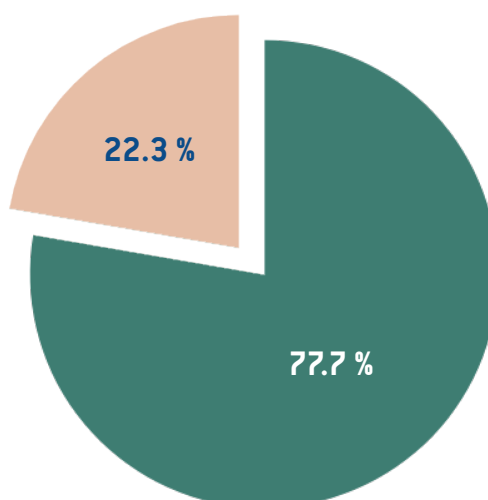
47 % des personnes interrogées déclarent ne pas faire de sport. Parmi ces personnes, près de la moitié (46,5 %) attribuent cette absence de pratique sportive à une cause liée à leur handicap. Les principales raisons citées sont le manque d'information (25 %), la peur de ne pas réussir (24 %) ou d'être discriminé (14 %), ou encore la méconnaissance du handicap par les entraîneurs (10 %). En plus de ces éléments et alors que les personnes en situation de handicap sont plus exposées à la précarité économique, le frein financier est cité par 23 % d'entre elles comme représentant un obstacle majeur. Dans le même temps, elles sont pourtant 78 % à vouloir faire du sport.

La pratique sportive des personnes en situation de handicap demeure encore aujourd'hui trop contrainte, notamment en raison d'un manque de moyens pour favoriser et faciliter l'accès au sport (équipement, encadrement, information).

Extrait des résultats :

78% des personnes en situation de handicap ne pratiquant pas de sport souhaitent pourtant en faire

- Oui, je souhaiterais faire du sport
- Non, je ne souhaite pas faire de sport



Les personnes en situation de handicap pratiquant un sport pointent du doigt le manque de prise en charge adaptée

Bien que 60 % d'entre elles soient inscrites dans un club sportif accueillant tout type de public, l'enquête menée par LADAPT révèle que ces dernières émettent des réserves sur leur bonne insertion au sein des établissements dits « ordinaires » : seules 43 % des personnes inscrites dans un club déclarent le personnel formé au handicap, 56 % constatent des infrastructures accessibles et seulement 37 % trouvent l'équipement sportif adapté.

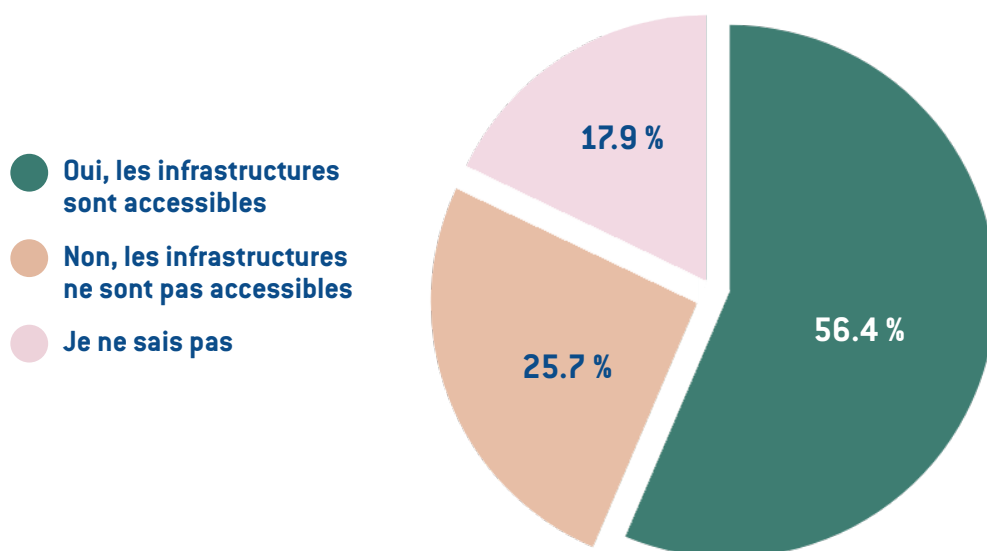
³ Enquête menée en ligne par LADAPT auprès de 700 personnes en situation de handicap entre le 26 février et le 17 mars 2024

Chez les 40 % pratiquant du sport en dehors des clubs, la méconnaissance du handicap par les entraîneurs est citée dans 15 % des cas comme ayant conduit à organiser son sport seul, plutôt qu'en s'inscrivant dans un club.

Enfin, **38 % des pratiquants auraient préféré faire un autre sport mais ont été limités en raison de leur handicap**. Ces derniers ont évoqué le manque de choix et donc d'offre adaptée auxquels ils font face, le manque d'information sur les sports disponibles qui leurs seraient accessibles, l'absence d'équipement adapté, l'indisponibilité de la personne aidante, les difficultés avec les entraîneurs méconnaissant le handicap, la peur de ne pas réussir, la peur du regard des autres ou le sentiment de discrimination. Pour des raisons similaires, la moitié d'entre elles déclare ne pas faire autant de sport que souhaité.

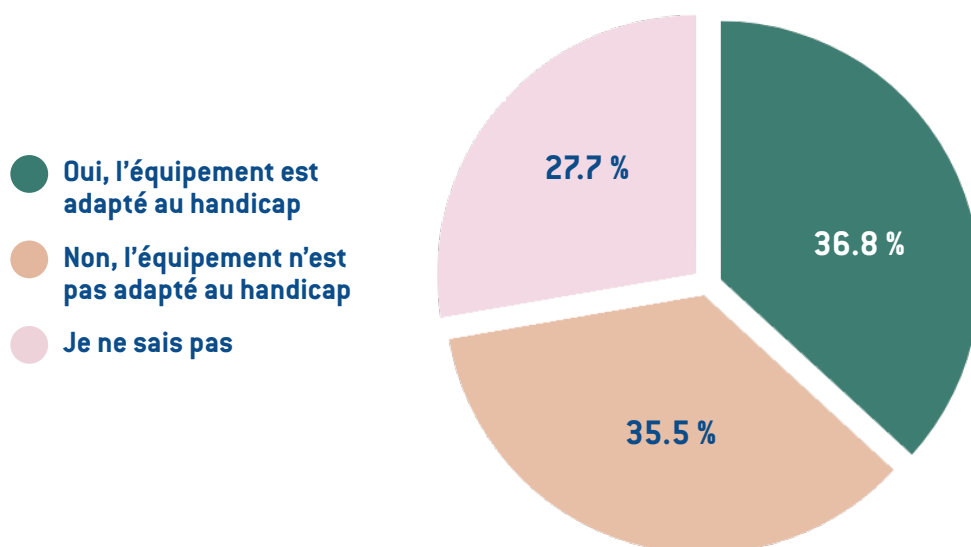
Extrait des résultats :

Seules 56 % des personnes en situation de handicap pratiquant un sport dans un club sportif constatent des infrastructures sportives accessibles



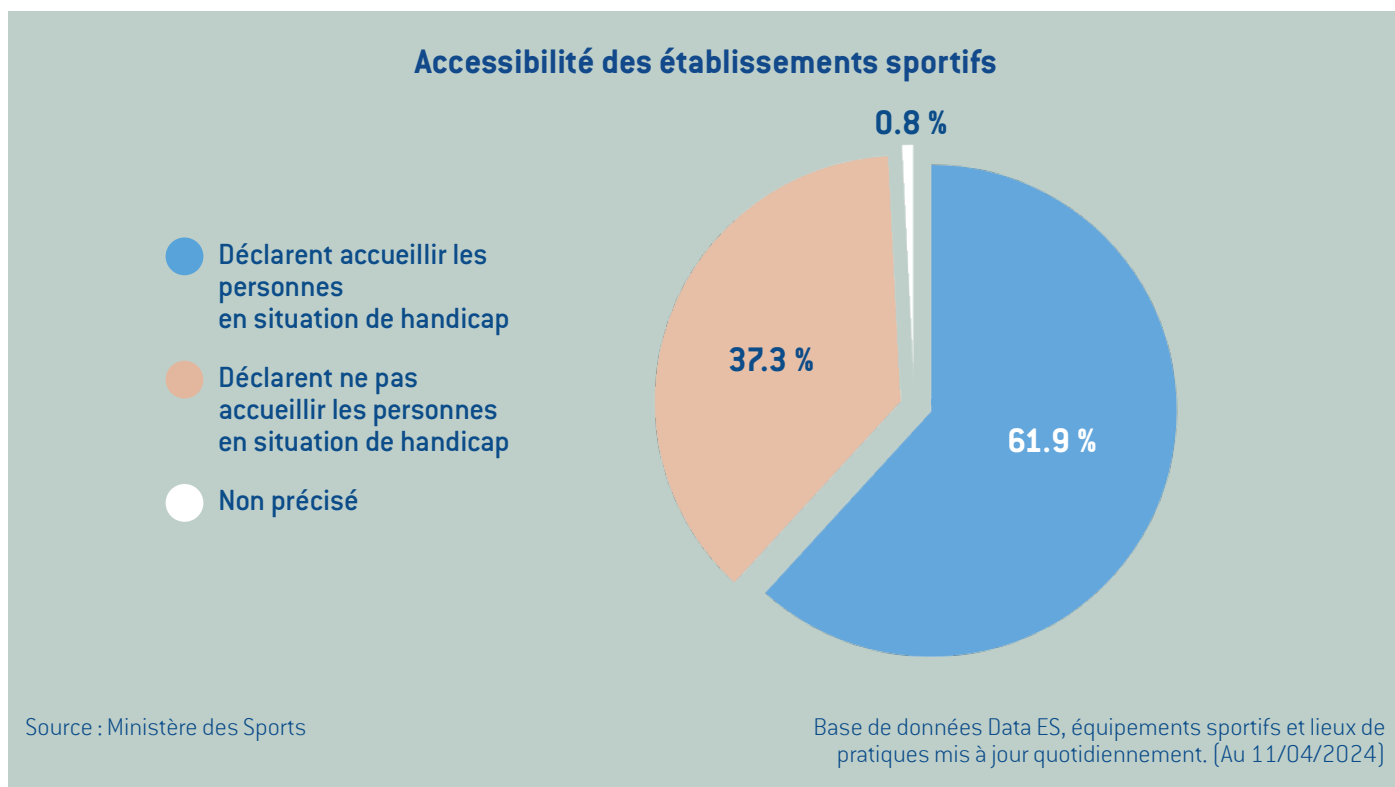
Extrait des résultats :

Seules 37 % des personnes en situation de handicap pratiquant un sport dans un club sportif trouvent l'équipement sportif adapté au handicap



Encore près de 40 % des établissements sportifs classiques déclarent ne pas accueillir de personnes en situation de handicap

Malgré un arsenal réglementaire et législatif renforcé face au retard accumulé sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), notamment à travers l'ordonnance du 26 septembre 2014 et la loi du 5 août 2015, l'accessibilité du sport n'est toujours pas effective pour tous en milieu ordinaire : d'après les données du Ministère des Sports, **près de 40 % des établissements sportifs déclarent ne toujours pas accueillir de personnes en situation de handicap**⁴.



En complément de l'enquête en ligne à destination des personnes en situation de handicap, LADAPT a mené une enquête téléphonique entre mars et avril 2024 auprès d'une centaine de clubs déclarant ne pas accueillir de personnes handicapées. Cette enquête souligne que, malgré un a priori positif sur l'accueil des personnes en situation de handicap, **de nombreux freins financiers, humains et matériels demeurent, qui conduisent trop souvent à l'absence d'une prise en charge adaptée**, entraînant de facto une exclusion des personnes en situation de handicap de la pratique sportive ordinaire.

Il ressort en outre que les établissements sportifs attendent souvent qu'une personne en situation de handicap se présente pour se poser la question de sa prise en charge, et que **ces clubs ne sont pas ou très peu accompagnés dans une démarche d'accessibilité**, qui passerait notamment par une connaissance des formations disponibles, de leur coût, et par l'acquisition de matériel adapté.

Ainsi, une large majorité des clubs sportifs interrogés disent être dans l'impossibilité de prendre en charge des formations pour leurs encadrants, ou d'acquérir du matériel adapté. Ces difficultés d'accueil sont encore plus fortes pour les clubs ruraux, principalement en raison du manque de ressources bénévoles.

⁴ D'après les données en ligne du Ministère des Sports

LADAPT appelle à un sursaut collectif pour rattraper le retard accumulé et développer une véritable culture de l'inclusion par le sport, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

C'est parce que l'accessibilité est une composante essentielle de la lutte contre la discrimination et qu'elle favorise l'inclusion de tous les citoyens dans la société, qu'elle est obligatoire pour les établissements recevant du public et a fortiori, pour les clubs sportifs. À ce titre, tout équipement sportif doit être accessible aux personnes handicapées dès sa construction et une commission communale ou intercommunale d'accessibilité est constituée dans toutes les collectivités de plus de 5 000 habitants, afin d'associer les personnes handicapées à la mise en œuvre de l'accessibilité.

Face au manque d'information et au manque d'accompagnement exprimés sur le terrain pour permettre une prise en charge adaptée, aussi bien par les personnes en situation de handicap que par les établissements sportifs, LADAPT appelle à une accélération du déploiement des mesures portées par les pouvoirs publics en faveur de l'accès au sport pour tous, notamment pour faciliter l'accès à la pratique et développer l'offre sportive, pour que demain, 100 % des établissements soient accessibles et reçoivent des personnes en situation de handicap.

Il est urgent d'une part de créer les conditions pour qu'il y ait davantage de pratiquants en situation de handicap, mais aussi, par la culture de l'inclusion par le sport, de se donner les moyens de faire émerger des sportifs paralympiques qui contribuent pleinement à la performance de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans ce contexte, LADAPT plaide à la fois pour un déploiement accéléré, pour un point d'étape à la mi-2024, et pour une meilleure information au niveau territorial et national des mesures spécifiques portées pour les personnes handicapées dans la grande cause nationale 2024, à savoir⁵ :

- La formation de 3 000 nouveaux clubs inclusifs à l'occasion des Jeux de Paris 2024⁶
- La réduction du taux de TVA appliqué à l'achat des équipements parasportifs
- L'amélioration des conditions de prise en compensation des prothèses sportives⁷
- Le conditionnement du soutien d'évènements sportifs par le ministère des Sports à ceux qui s'engagent en faveur de l'accessibilité et organisent des initiations parasportives

⁵ Gouvernement, Dossier de presse, Présentation de la grande cause nationale 2024, p.8

⁶ <https://france-paralympique.fr/club-inclusif/>

⁷ https://www.sports.gouv.fr/pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap-1892#_ftn1



En parallèle et pour faire face à l'urgence, le milieu associatif se mobilise depuis des années pour faire émerger des solutions sur les territoires : LADAPT a d'ores et déjà mis en place des bonnes pratiques au sein de ses différentes structures et soutient de nombreuses initiatives, dont voici quelques exemples :

- Les établissements de LADAPT proposent aux personnes accompagnées des séances de sport adapté. Par exemple, à LADAPT Aube, chaque semaine, un éducateur activités physiques adaptées propose plusieurs sessions de sports variées (Pilates - Stretching - Yoga - Circuit Training - Renforcement musculaire - Natation - Randonnée) afin de favoriser la pratique sportive.
- LADAPT Hauts-de-France, à Cambrai, dispose d'un club handisport avec des athlètes de haut-niveau ayant déjà participé à de nombreuses compétitions dont les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.
- À Saint-Lô, LADAPT participe au dispositif « Club inclusif », lancé par le Comité paralympique et sportif français pour sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap.
- LADAPT Ouest et Auvergne Rhône-Alpes organisent le challenge « LADAPT en Mouvement ». Les participants sont répartis par équipe avec un objectif simple : faire le plus de pas et de mouvement possible ! Cet événement est ouvert à tous : salariés, personnes accompagnées, bénévoles, familles, aidants, partenaires...
- Le 5 juillet prochain en Normandie, l'ESAT de Bernay participera au passage de la flamme olympique au château de Mirville et Alban Begot, accompagné par LADAPT à Ifs, portera la flamme olympique le 6 juillet.
- Plusieurs établissements de LADAPT accompagnent des sportifs comme la jeune nageuse Zia le Helay qui a décroché 8 médailles aux Championnats de France de natation handisport 2023 (LADAPT Ouest) ou encore Aurélien Fouchard, champion de France de para judo adapté en 2023 (LADAPT Normandie).
- Plusieurs établissements dont LADAPT Puy de Dôme en Auvergne-Rhône-Alpes ou encore LADAPT Loiret en Centre- Val de Loire se mobilisent pour proposer aux personnes accompagnées un séjour sur Paris pour assister aux Jeux Paralympiques.
- **Et de nombreuses autres actions, dans toute la France !**



À propos de LADAPT

« Vivre ensemble, tous différents, tous égaux » (Projet associatif 2024-2030).

LADAPT est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne.

Avec 116 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin dans neuf régions, LADAPT accompagne en France chaque année plus de 19 449 personnes (chiffres 2022). Grâce aux 150 bénévoles de son Réseau des Réussites, LADAPT offre un soutien citoyen aux personnes en situation de handicap. En 2023, LADAPT s'est dotée d'un nouveau Projet associatif, véritable feuille de route, qui se déclinera au cours des années 2024 – 2030. Parmi les nouveaux axes que LADAPT souhaite développer, une attention toute particulière est accordée aux personnes handicapées vieillissantes, aux personnes les plus lourdement handicapées ainsi qu'aux aidants. L'accès au sport, aux loisirs et à la culture est également un axe fondamental de ce projet.

Contacts presse

Magalie Jarousseau – jarousseau.magalie@ladapt.net – 06 27 69 22 67

Carmen Borissova – carmen.borissova@akkanto.fr – 06 09 91 33 03



Vivre ensemble,
tous différents,
tous égaux.